

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 30 janvier 2024

Séance du 30 janvier 2024

Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 96

Présents à la séance : 64
Votants : 72

Date de la convocation :
19 janvier 2024
Date de l'affichage :
1^{er} février 2024

Objet de la délibération

**Autorisation de créer
un prélèvement
automatique annuel
unique.**

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BOISSOT Agnès, BUTTIGIEG Auréline, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DIMBERTON Marie, FAUVEY Audrey, GRAPIN Annick, GROSS Stéphanie, GUIGON Martine, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, PUGEAUT Angéline, RODOT Nelly, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, VINCEROT Béatrice, MM BARBOTTE Alain, BENARD Théo, BESSON Stéphane, BEY Pascal, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BRAUD Benjamin, CHAMBON Dominique, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COLIN Jean-François, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DE VECCHI Eric, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, FATET Alain, FERRIER Antoine, FONFREIDE Serge, GALOPIN Christophe, GROS Stéphanie, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MARICHY Patrick, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERNIN Philippe, PERRET Michel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre, VIVANT Jérôme, WITMANS Matthijs.

Excusés (représentés par) : Mmes BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), CHAUSSAT Virginie (FARIA Xavier), MM BORNEL Daniel (VADOT Anthony), CHASSERY Robert (SERRAND Franck), GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), MALIN Jacky (TABOURET Christophe), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), PIRAT Daniel (BUTTIGIEG Auréline).

Excusés non représentés : Mmes BONIN Sylviane, DEJEAN-AGRON Marie, DUROUX Nadine, GAUTHIER Sophie, MM BADET Guillaume, BERNARD Eric, CABUT Jérôme, CAMUS Denis, COLIN David.

Absents : Mmes DA SILVA Mariana, DEBEAUNE Valérie, FRAPPET Martine, GUILLOT Jennifer, MALAISE Laure, MALOIS Jessica, WILLAUER Françoise, MM CAUZARD Philippe, DAVID Frédéric, FERRE Jérémy, GAUTHIER Bernard, GONTCHARENKO Alain, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel.

⊙⊙⊙⊙

Monsieur le président expose que par délibération du 18 décembre 2008, le SIVOM mettait en place la possibilité de payer sous forme de prélèvement automatique en trois fois.

De nombreux usagers nous ont sollicité pour payer en prélèvement automatique, mais en une seule fois.

Monsieur le président propose donc de donner la possibilité de régler la redevance ordures ménagère par prélèvement automatique chaque année au 15 avril.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le président à proposer aux usagers le prélèvement automatique en une fois du montant de la redevance.

Fait et délibéré le 30 janvier 2024

Pour extrait conforme
Le Président,
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 1^{er} février 2024.
Publié, affiché, notifié le 1^{er} février 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2024

Application agréée E-legalite.com